



Sgen-CFDT des Pays de Loire
9, place de la Gare de l'État, case postale n°9
44276 Nantes Cedex 2
Téléphone : 02 51 83 29 30
sgen@cfdtnantes.org
<http://www.sgencfdtnantes.org>

Déclaration du Sgen-CFDT au CTSD de Loire-Atlantique du 30 mars 2021

M.l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Les enjeux de la carte scolaire 2021 sont très clairement centrés autour d'un maintien de l'équilibre fragile entre ruralité, éducation prioritaire, effectif dans les maternelles, remplacement, Rased, décharges de direction, école inclusive, seuil pour GS et CP dans toutes les écoles, ...

Le Sgen-CFDT constate que les 40 postes, accompagnés d'une prévision de – 376 élèves ne permettront pas de répondre à toutes ces priorités. Difficile de parler d'une priorité au détriment d'une autre.

La mise en place des seuils différenciés en GS et CP ne sera que partiellement appliquée à la rentrée 2021 comme l'indiquent les documents de travail.

Depuis plusieurs années, le Sgen-CFDT revendique la comptabilisation effective des élèves d'ULIS dans tous les départements. Le Ministère affirme que les moyens sont alloués pour les comptabiliser... Nous demandons une prise en compte totale de ces élèves dans les effectifs des écoles.

Le ministère fait un premier pas sur l'évolution des décharges de direction, cependant, nous revendiquons un plan pluriannuel. Nous demandons localement à ce que les collègues en charge d'une école de moins de 4 classes aient connaissance d'un calendrier des 12 jours de décharge sur l'année dès la rentrée scolaire.

Nous espérons une réponse favorable à nos demandes d'ouverture ou de non fermeture évoquées la semaine dernière. Des mesures positives nécessaires prononcées aujourd'hui permettront de meilleures conditions de travail pour les personnels et les élèves. Les effectifs de maternelle restent particulièrement très chargés, encore plus difficiles à gérer lorsqu'un ou une collègue est absente. Les besoins sont nombreux dans l'ASH, pour réussir la mission handicap et l'inclusion scolaire.

Le Sgen-CFDT demande d'aller au-delà d'un poste supplémentaire en brigade REP+ et s'interroge sur l'absence d'ouverture de poste référent.

Nous dénonçons la nouvelle pratique de « primarisation » des écoles maternelles sans concertation préalable et allant à l'encontre des règles des affectations lors du mouvement des enseignants.

Concernant l'expérimentation de CLA sur le département, Le Sgen-CFDT demande à ce que les huit écoles concernées aient une autonomie dans le choix de moyens supplémentaires qui pourraient leur être octroyés.

Des équipes enseignantes nous font part de leur stress, encore accru par le plan VIGIPIRATE, les consignes sanitaires perpétuellement renouvelées et maintenant le déploiement des tests salivaires. Nous ne pouvons pas ignorer les risques psychosociaux collectifs, liés à cette crise sanitaire, mais vous devez reconnaître que les collègues et en particulier les Directions portent seul-es un trop grand fardeau. Les moyens d'enrayer la crise passent aussi par le soutien qui pourra leur être apporté par leur hiérarchie.

Enfin, nous souhaitons que la deuxième phase de la carte scolaire puisse avoir lieu en juin afin de permettre aux écoles de préparer sereinement la rentrée.

Des questions diverses :

- Le Sgen-CFDT est attentif aux conditions de travail des personnels AESH et les accompagne par des temps de formation. Pouvez-vous faire un point de leur nombre et des besoins d'accompagnement dans notre département ?
- Nous avons pris connaissance du calendrier du mouvement, qu'en sera-t-il pour la promotion des personnels ?
- Le Sgen-CFDT souhaite avoir le bilan des demandes de rupture conventionnelle depuis janvier et à quel moment les collègues peuvent espérer obtenir une réponse.
- Pour la prochaine rentrée, il y aura bien entendu des fonctionnaires stagiaires, mais possiblement aussi des étudiants en M1 et M2 (ayant échoué au concours de la session 2021) en stage en responsabilité : quel nombre et sur quels berceaux ? Stage massé ou stage filé ?

Vous connaissez nos positions sur l'emploi de contractuels. A situation exceptionnelle, réponse exceptionnelle, cependant, les besoins devraient être anticipés dès le recrutement initial au moment du CRPE.

- Les collègues intégrant la Loire-Atlantique doivent pouvoir solliciter un temps partiel sur autorisation dans les mêmes conditions précisées dans la circulaire départementale. Il leur est indiqué la seule possibilité d'une demande de temps partiel de droit.